

Information parentale

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite présenter sa candidature pour être élu conseiller municipal d'enfants et de jeunes ? C'est le moment !



Chaque conseiller est élu démocratiquement pour une durée de deux ans, par les Ermontois des niveaux scolaires concernés.

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes se réunit en séance plénière une fois par trimestre scolaire et en commissions toutes les semaines.

Par ailleurs, les jeunes élus élaborent des projets et participent également aux grands événements de la ville, aux visites des institutions de la République et aux cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai...).

Autorisation parentale

Élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

À déposer avant **vendredi 7 janvier 2022, 17h**, auprès de la Maison de quartier des Espérances
112 rue du 18 juin - 95120 Ermont ou par mail : mdq.esperances@ville-ermont.fr

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Tel. domicile : Tel. mobile :

Courriel parents :

Autorise mon enfant :
.....

Scolarisé à :

Classe :

À participer aux élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Date

Signature

